



Section 0. Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON)

Nom de l'Autorité contractante : Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP)

Objet : Acquisition, installation et mise en service d'équipements médicaux techniques au profit des 6 maternités à réhabiliter et les 10 centres de simulation.

Référence SIGMaP : F_DSME-SIO_113301

AAOON N° : 0.19/MS/ANSSP/DSME-SIO/DNC/DAF/PRMP/S-PRMP DU 29/10/2026

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version N°3 de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 18 septembre 2026.

2. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, gestion 2026, un don du royaume des Pays-Bas, au titre de l'arrangement de don N° XM-DAC-7-PPR-240000127 du 17 juin 2024, afin de financer ses activités notamment le renforcement des plateaux techniques des formations sanitaires, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition, installation et mise en service d'équipements médicaux techniques au profit des 6 maternités à réhabiliter et les 10 centres de simulation.

3. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, livrer, installer et mettre en service des équipements médicaux techniques au profit des 6 maternités à réhabiliter et les 10 centres de simulation et assurer la formation du personnel utilisateur et des techniciens dans chaque centre bénéficiaire.

Le présent Appel d'Offres porte sur un lot unique.

BON A LANCER

Des variantes ne pourront pas être prises en considération dans le cadre du présent appel d'offres.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) ; Email : edgardossou5@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à

Section 0. Avis d'Appel d'Offres

Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, tous les jours ouvrables de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30 (heure locale, GMT+1).

6. Le délai de livraison est de **quatre (04) mois** à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrer les prestations.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

➤ Capacités technique et expérience :

- ✓ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement constitué exerçant dans le domaine de la fourniture et/ou installation des équipements médicaux et/ou de matériels médicaux, justifié par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit satisfaire à ce critère ;
- ✓ Avoir effectivement exécuté avec satisfaction en tant que fournisseur ou sous-traitant, au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ou de l'année 2026 en cours, au moins deux (02) marchés similaires de la fourniture et/ou installation des équipements médicaux et/ou de matériels médicaux d'un montant minimum égal à **cent cinq millions (105 000 000) Francs CFA Hors Taxes chacun**, prouvées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception, assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, ou tout autre personne morale de droit privé ;
- ✓ Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au **critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification** ;
- ✓ Fournir l'autorisation d'importation, de détention et de vente des matériels médicaux délivrée par le Ministère de la Santé **en cours de validité** à la date de dépôt des offres (en cas de groupement **chaque membre dudit groupement est tenu de fournir ladite autorisation**).

➤ Capacité financière :

- ✓ Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de fournitures de **montant égal au moins à deux cent dix millions (210 000 000) Francs CFA Hors Taxes**, justifier par les états financiers (quinze première pages) desdites années dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- ✓ Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cent cinq millions (105 000 000) Francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant

BON A LANCER

Section 0. Avis d'Appel d'Offres

au Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires dans les formes prescrites au point 2 de l'annexe A-3-2.

b) Pour les entreprises naissantes et celles ayant moins de trois (03) années d'existence :

➤ Capacités technique et expérience :

- ✓ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement constitué exerçant dans le domaine de la fourniture et/ou installation des équipements médicaux et/ou de matériels médicaux, justifié par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit satisfaire à ce critère ;
- ✓ Disposer d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, Critères d'évaluation et de qualification ;
- ✓ Fournir l'autorisation d'importation, de détention et de vente des matériels médicaux délivrée par le Ministère de la Santé **en cours de validité** à la date de dépôt des offres (en cas de groupement **chaque membre dudit groupement est tenu de fournir ladite autorisation.**

➤ Capacité financière :

- ✓ Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles n'ayant pas encore trois (03) années d'existence devront produire les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites par le point 1 de l'Annexe A-3-2 ;
- ✓ Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cent cinq millions (105 000 000) Francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires dans les formes prescrites au point 2 de l'annexe A-3-2.
- ✓ Fournir, en copie originale, une attestation d'assurance de risques professionnels portant l'objet du marché et le montant exigé, en cours de validité, couvrant la responsabilité civile professionnelle du Chef d'entreprise, délivrée par une compagnie d'assurance agréée en République du Bénin, d'un montant au moins égal à **deux cent trente et un millions (231 000 000) Francs CFA**.

NB : Les critères de qualification d'ordre financier (chiffre d'affaires annuel moyen, attestation de capacité financière et assurance des risques professionnels) sont cumulatifs.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du jeudi 29 octobre 2026 (heure locale, GMT+1). Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au

Section 0. Avis d'Appel d'Offres

Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP). Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement, acheminement à domicile par messagerie. Ce dossier peut être téléchargé par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, au plus tard le Mercredi 25 Novembre 2026** à 10 heures 00 minute (heure locale) (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Seuls les candidats ayant préalablement retiré le présent Dossier d'Appel d'Offres auprès du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) peuvent régulièrement déposer leurs offres.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, Premier étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, le Mercredi 25 Novembre 2026** à 10 heures 30 minutes (heure locale) (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux millions cent mille (2 100 000) Francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres, appuyée de l'attestation d'identification des MPME délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME).

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

BON A LANCER

Fait à Cotonou, le

29 Octobre 2026



Yélingnan Edgard BOSSOU

La Personne Responsable des Marchés Publics